

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 27 Janvier 2022

Date de convocation : 20 janvier 2022

Aujourd'hui vingt sept janvier deux mille vingt deux

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes, 8 Rue Jean Mermoz à Saint-Martin-des-Entrées, à dix-neuf heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – M. Philippe LAULHÉ – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – Mme Agnès FURON – M. Julien GODEY – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Eillon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (Saint-Côme-de-Fresné) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) – M. Aurélien MARIE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) donne pouvoir à Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**).

Absents : M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**).

Secrétaire de séance : Mme Lydie POULET
Secrétaire auxiliaire : M. Erwan GOUEDARD

Le compte rendu du conseil du 9 décembre 2021 a été adopté.

N° 01

OBJET : Administration Générale – Election de Monsieur Julien Godey dans les commissions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'élire** Monsieur Julien GODEY en tant que membre des Commissions « Développement Touristique » et « Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat » ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Marchés Publics – Attribution du marché de fourniture et livraison de matériels électriques et d'éclairage pour les travaux réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaire aux 3 prestataires REXEL, SONEPAR et NOLLET ;
- **D'acter** l'attribution du 1^{er} marché subséquent (besoins 2022) relatif à la fourniture de matériels électriques à REXEL ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces de l'accord-cadre, du 1^{er} marché subséquent et des suivants et tout document nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre n'engendrant pas d'incidence financière.

N° 03

OBJET : Développement Touristique – Ajustement subvention 2021 à l'Office de Tourisme.

Monsieur Loïc JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la diminution de la subvention 2021 à l'Office de Tourisme intercommunal de 167 810 euros ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Développement Economique – Vente des parcelles AP140p et AP143p sur le pole ludique de Bellefontaine au profit de la SCI SILVA SAPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession des parcelles AP140P/143P d'une surface d'environ 3 500 m² (sous réserve du document d'arpentage) situées sur le pole ludique de Bellefontaine au profit de la SCI SILVA SAPS au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20 %.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 05

OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux », une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - A M. BERTRAND Eric, pour l'opération sise à Sommervieu, 3 Impasse des Hommes concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation d'une partie des murs et des plafonds et poêle à granulés) pour un montant de 16 843 € HT ;
 - A Mme KERSERHO Nicole, pour l'opération sise à Cottun, La Croisette concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation des murs, du grenier et mise en place d'une VMC Hygro B) pour un montant de 22 500 € HT ;
 - A Mme LAURENT Elise, pour l'opération sise Bayeux, 4 Rue de Cabourg concernant des travaux d'économie d'énergie (rénovation globale) pour un montant de 130 454 € HT
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Transition Environnementale – Convention de partenariat avec le SDEC ENERGIE relative à la reconduction du cadastre solaire et l'accompagnement des projets solaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De donner** son accord pour reconduire l'engagement de Bayeux Intercom dans le dispositif « Soleil 14 » selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur Gilles MOULIN s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 08

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 09

OBJET : Ressources Humaines – Projet « Service portage de livres » - Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet à la médiathèque intercommunale Les 7 Lieux.

Madame Lydie POULET ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création à compter du 1^{er} février 2022 d'un emploi non permanent au grade d'Adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C de la filière culturelle, à temps complet ;
- **De décider** que cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **De dire** que l'agent recruté devra justifier d'être titulaire d'une formation correspondant à minima à un Bac +2 en matière d'animation ou en gestion de projet ;
- **De décider** que la rémunération de l'agent recruté sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C de la filière culturelle par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- **De décider** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 1 an. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans ;
- **De préciser** que lorsque le projet ne peut se réaliser, ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, la collectivité peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial conformément au décret n°2020-172 du 27 février 2020 et que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat ;
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat de recrutement et la convention de financement du poste.

N° 10

OBJET : Ressources Humaines – Débat relatif à la protection sociale complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux, conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

- **De donner son accord** de principe pour participer à l'enquête lancée par le Centre de gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 – Article L.1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisations de programme avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, affectés par budget et par chapitre selon les tableaux joints en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 31 janvier 2022

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT